



Communiqué de presse

L'aide financière COVID-19 aux plus précaires attaquée en justice : Les réseaux de lutte contre la pauvreté demandent d'étendre la protection à toutes les personnes appauvries par la crise

La crise sanitaire a pris naissance sur un terreau d'inégalités préexistantes énorme, 25,3 % de la population belge étant considérée en difficulté pour faire face à des dépenses imprévues. **Les nécessaires mesures prises pour endiguer la propagation du virus ne pouvaient qu'aggraver encore la situation et plonger des familles en perte de revenus dans de graves difficultés financières aux conséquences en cascade.**

Durant le confinement, les personnes en situation de pauvreté et réseaux de lutte contre la pauvreté se sont mobilisés pour témoigner **de nombreuses situations d'appauvrissement que leurs statuts insuffisamment couverts par la sécurité sociale généraient, ou que la situation engendrait** : arrêt du travail en ALE, cessation des stages en entreprise, contrats de travail intérimaire non reconduits, perte de contrat de pigiste, contrats culturels perdus, suspension de petits boulots non déclarés permettant de tenir la fin du mois, hausse des prix en supermarchés, perturbations des réseaux de distribution de colis alimentaire, etc. Pour ces personnes en perte de revenus et en difficultés financières aggravées par les conséquences multiples du confinement, la solution était claire et à la mesure de l'ampleur de la crise sociale : il fallait une aide financière directe mensuelle pour faire face aux brusques augmentations de couts de la vie et éviter un entrainement vers le bas de toute l'économie.

Face à cette situation, quelle a été la réaction du gouvernement Wilmès ? 50 euros par mois durant six mois, pour les bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale, les personnes âgées recevant une GRAPA, et les personnes percevant une allocation pour personnes handicapée. Un soutien financier très faible face à l'ampleur de la crise ! **Mais surtout une couverture bien trop restreinte et qui oublie totalement de nombreuses personnes et ménages dans des situations financières tout aussi critiques.** Pour tous ceux-là, la seule solution est le passage par des CPAS surchargés, déjà en difficulté financière avant le début de la crise et à qui on demande désormais de supporter des missions de sécurité sociale élargie !

Caroline Van Der Hoeven, coordinatrice du Réseau belge de lutte contre la pauvreté : *« la crise COVID a révélé certaines faiblesses structurelles de notre système de sécurité sociale et il n'est pas sain que les CPAS doivent les compenser. Nous appelons le gouvernement De Croo à agir pour resserrer les mailles du filet de protection sociale et garantir à tou.te.s les travailleurs et travailleuses en perte de revenus une réelle protection contre l'appauvrissement. »*

Les réseaux de lutte contre la pauvreté contestent en justice cette discrimination que vivent ces personnes et ménages également appauvris par la crise et qui ne bénéficient pas de ces 50 € par mois ! Ce sont les personnes en indemnité d'incapacité de travail totale, les chômeur.euse.s en fin de dégressivité, les jeunes dépendant d'allocations d'insertion, les plus basses pensions et les travailleur.euse.s pauvres qui elles et eux aussi méritent d'être soutenu.e.s par le gouvernement fédéral pour faire face à la crise sanitaire et sociale la plus grave depuis la Deuxième guerre mondiale. **Ce mercredi, saisi en référé par les organisations de lutte contre la pauvreté, le tribunal de première instance de Bruxelles organise une audience pour entendre les parties, et vérifier si ces groupes nécessitent eux aussi l'octroi de cette aide financière. La décision est attendue dans le mois.**

Pour Christine Mahy, secrétaire générale et politique du Réseau Wallon de lutte contre la pauvreté, *« par cette action, nous marquons juridiquement et symboliquement le coup. Nous appelons le gouvernement à agir pour réparer la discrimination et étendre sa protection à toutes les populations en perte de revenus et*

singulièrement, aux chercheur.euse.s d'emploi et malades dont les allocations sont très basses, bien en dessous du seuil de pauvreté ».

La mobilisation commence en justice, et se poursuivra sur le terrain le 17 octobre prochain. Pour cette journée mondiale de lutte contre la pauvreté, c'est la hausse des revenus au-dessus du seuil de pauvreté et le renforcement de la sécurité sociale qui seront sur toutes les lèvres, au Nord, au centre et au Sud du pays !

Contacts presse :

Caroline Van der Hoeven, coordinatrice de BAPN : 0474 45 59 11 - caroline.vanderhoeven@bapn.be

Julie Mawet, attachée de presse du RWLP : 0476 96 95 26 - j.mawet@rwlp.be